

CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2021

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

PRESENTS : Mesdames BAZIN Patricia, BUTET Isabelle, FAGOT Carine ; Messieurs GUIONNEAU Bruno, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, et TRECOURT Daniel.

EXCUSES : Madame GAUTHIER Christelle (procuration à Mme Isabelle BUTET) ; Messieurs LAMBERT Christophe et SOLIOT Bernard (procuration à M. Hubert POULLOT).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MORAL Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 28 juin 2021

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 17 mai 2021, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – Travaux : voirie, église, éclairage public, jeux enfants

Voirie:

M. le Maire informe les membres du conseil que les travaux d'aménagement de la Rue du Pré Rond ont été réalisés par l'entreprise Noirot. Ces travaux d'un montant de 9 852 € TTC se sont déroulés dans la semaine 25 selon l'attente des élus et dans les conditions prévues avec l'entreprise.

Ces travaux vont permettre le passage et le demi-tour du camion pour la collecte des ordures ménagères. Une partie du chemin menant au massif forestier a été reprise partiellement.

Eglise:

Les travaux de reprise des couvertures pierrées des contreforts ont été réalisés la première dizaine de juin. L'adjoint aux travaux a surveillé le bon déroulé de cette opération qui était destinée à pérenniser l'édifice et sécuriser dans le même temps les abords. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Ducherpozat pour un montant de 16 886 € TTC auxquels viennent se déduire les subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

Salle des Crais :

Remplacement des frisettes du bâtiment sur les parties hautes et remise en peinture des fenêtres sur l'ensemble de la salle.

Ces travaux sont en cours d'exécution par l'entreprise FERRAND pour un montant de 7 865 € TTC. Vu les conditions climatiques, ceux-ci ont pris un léger retard et la couleur des huisseries sera rectifiée.

Eclairage public :

Dans le cadre de la réfection des éclairages publics en fin d'année 2020, il avait été décidé par le conseil municipal que les 7 candélabres situés Rue du Pré Rond et Rue du Clos seraient également modifiés avec des lampes LED malgré la périodicité de moins de 15 ans qui est préconisée.

Ces travaux de conformité ont été effectués par la société Eiffage sous maîtrise d'ouvrage du SICECO pour un montant de 4 248 €. Une réception de cette opération est prévue le 15 juillet 2021.

Jeux de plein-air :

Les travaux pour le remplacement des jeux pour les jeunes enfants dans le quartier des Tilleuls sont prévus de démarrer le 12 juillet 2021.

Photocopieur:

Comme prévu lors du vote du budget, le photocopieur du secrétariat de mairie a été remplacé par la société Bourgogne Repro pour un montant de 3 228 € TTC. L'ancien photocopieur a été réinstallé à l'école.

II – Signalisation routière

M. le Maire a reçu les doléances de riverains demeurant Impasse de la Pente Raye. Ces réclamations sont liées à des problèmes de sécurité par manque de visibilité au carrefour de l'Impasse de la Pente Raye et de la Rue de Gevrey.

Après s'être rendu sur place avec les adjoints, il a été constaté le manque de visibilité suite à des stationnements sur les trottoirs. Malgré plusieurs rappels auprès des riverains concernés, il est proposé de mettre en place un miroir pour sécuriser la sortie des véhicules. Le montant de cet équipement sera de 733 € TTC et sera posé par l'agent technique de la commune.

III – Décision modificative budgétaire n°1

Différentes modifications budgétaires sont nécessaires :

- Suite au diagnostic amiante et plomb sur le bâtiment de la mairie basé sur un devis estimatif,
- Achat de panneaux de signalisation routière,
- Paiement de l'assistance de l'ONF dans un dossier de subvention décidé par délibération du 08/06/2020,
- Ajout de TVA omis pour les travaux de voirie de la rue du Pré Rond,
- Demande de changement d'article budgétaire par le Trésor Public.

Investissement dépenses

203 Frais d'études, recherche et développement, frais d'insertion	+ 420 €
2117 Bois et forêts	+ 780 €
2151 Réseaux de voirie	+ 1 642 €
2152 Installations de voirie	+ 1 000 €
020 Dépenses imprévues	- 3 842 €

Fonctionnement Dépenses

624 Transports de biens et transports collectifs	- 9 120 €
6554 Contributions aux organismes de regroupement	+ 9 120 €

Par ailleurs, M le Maire informe les élus qu'il s'est trouvé obligé d'engager une autorisation de poursuivre par voie de saisie un locataire de la commune qui a une créance d'un montant 2 736,14 €uros.

Le non paiement de fermages remonte aux périodes de 2019 et 2020.

IV – Aménagement de la mare de la Boïse

M. le Maire informe l'assemblée que la Commission Locale de l'Eau a déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires le dossier de déclaration d'aménagement de la mare de la Boïse.

V – Vente de terrain

Le principe de vendre à un particulier une partie de la parcelle AA 67 sur une largeur de 10 mètres de large et 43 mètres de long a été retenu lors du dernier conseil municipal. Un courrier a été adressé en ce sens aux demandeurs.

Après contact et retour par courrier des futurs acquéreurs, ceux-ci font savoir qu'ils sont intéressés pour une largeur de seulement 8 mètres.

M. le Maire propose de reprendre le même coefficient de calcul que pour la 1^{ère} proposition. Avec cette nouvelle surface pour une parcelle de 43 mètres de long par 8 mètres de largeur, cela correspond à un montant de 9600 € TTC. Les frais de bornages, de sondage de terrain et d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 contre,

- ACCEPTE le principe de vendre une partie de ce terrain sur une largeur de 8 mètres de large et 43 mètres de long
- DECIDE de vendre cette parcelle en tenant compte des surfaces constructibles et non constructibles ce qui arrête le prix de vente à 9 600 € le lot
- RETIENT également que les frais de bornage, de sondage de terrain et de transaction seront à la charge du demandeur
- CHARGE M. le Maire de faire une proposition avec ces notifications et l'autorise à signer l'acte de transfert dans les conditions définies dans cette délibération.

Il est décidé qu'après cette vente, le restant de la surface restera propriété de la commune où des arbres de type « noyers » y seront implantés à l'automne.

VI – Réforme de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

M. le Maire informe l'ensemble des élus que sauf délibération contraire de la commune, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement (art. 1368 du code général des impôts).

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

En effet, avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40 % sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB.

M. le Maire propose de maintenir le même régime d'exonération temporaire sur la TFPB.

L'absence de délibération avant le 1^{er} octobre 2021 aura pour conséquence de porter l'exonération à 100% à partir de 2022 et pour les deux années consécutives.

VII – Recensement 2022

M. le Maire rappelle aux élus que le recensement qui devait avoir lieu en 2021 a été reporté en 2022 et se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. La secrétaire de mairie, Mme Aurore REBULLIOT, est désignée coordonnateur communal et sera nommée par arrêté municipal.

VIII – Rencontre Seniors 2021

Vu la période que nous venons de passer depuis le début de l'année 2020 suite à cette crise sanitaire, d'avoir été dans l'impossibilité de rassembler l'ensemble des seniors de la commune comme nous en avons l'habitude depuis plusieurs années, M. le Maire propose de rassembler ces personnes à la fin septembre 2021.

Après avoir recueilli le sentiment des uns et des autres, un sondage sera fait auprès des personnes concernées afin de prendre en compte leur envie de participer ou pas à ce moment de convivialité qui est fixé pour le samedi 18 septembre 2021 à 12h00.

IX – Manifestation du 14 juillet

Il est rappelé que la commémoration du 14 juillet se déroulera le mercredi 14 juillet à 11h00 aux monuments aux morts.

Cette manifestation sera suivie d'un vin d'honneur qui sera servi en plein air, place de l'église.

Il est défini entre les élus une organisation pour cette commémoration.

X – Inauguration de l'église

Après contact avec l'Abbé De Reynal, la date retenue initialement du 18 septembre doit être changée.

Il est donc proposé le samedi 23 octobre 2021. Cette cérémonie sera fixée vers les 10h00 en présence des Mr Minnerath du diocèse, des donateurs et des représentants des collectivités qui ont financés en partie la restauration de l'église.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie et le soir un concert composé d'une chorale et d'un orchestre devraient pouvoir marquer cet événement pour notre commune.

XI - Informations et questions diverses.

Congés des élus :

Pour des raisons d'organisation, M. le Maire sollicite les périodes de congés auprès des élus pour la période estivale.

Conseil Municipal Jeunes :

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de créer un conseil municipal jeunes. Après l'envoi d'un courrier après des jeunes concernés, à ce jour, 13 jeunes candidats se sont inscrits pour participer à ce conseil.

Il est proposé de leur adresser un courrier pour les remercier de leur engagement et de provoquer une 1^{ère} réunion avec les parents le mardi 14 septembre 2021 à 18h00.

Décors de Noël :

En prévision des fêtes de Noël, il est fixé la date du Mercredi 15 septembre 2021 à 19h00 pour une réunion préparatoire à cette organisation.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le lundi 13 septembre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h45.